

ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

*l. p.*

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

ARRÊTÉ

- Article 1° - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'église de SAUTEYRARGUES (Hérault), figurant au cadastre, section B, sous le n° 143 d'une contenance de 95 ca, et appartenant à la commune.
- Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.
- Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 27 AOUT 1976

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

Le Directeur de l'Archéologie

Alain BACQUET

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES  
DE MONTPELLIER - 2<sup>ME</sup> BUREAU

TAXE	Gratuit	DEPAR. N° 1086	PUBLIE
ALAIRES		le 28 JAN. 1976	
Dépôt		Vo 345 - N° 284	
Formalité	Gratuit	Reçu	Gratuit
TOTAL			

Le Conservateur,  
P/le Délégation  
La Fondé de Pouvoir

12 FEV. 1976

Département :  
HERAULT

Commune :  
SAUTEYRARGUES

Section : B  
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/07/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Montpellier  
Centre administratif CHAPTAL BP 70001  
34953  
34953 MONTPELLIER CEDEX 02  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

